

Conseil communal de la commune déléguée de la Guyonnière Mardi 19 septembre 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Caroline ROUILLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) **MOYENS GÉNÉRAUX**

Installation d'un nouveau conseiller communautaire représentant Montaignu-Vendée

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (L. 273-10 du code électoral).

M. Franck SAVARY a fait valoir sa démission en tant que conseiller communautaire du fait de l'incompatibilité avec l'exercice d'un emploi salarié au sein d'une commune membre de l'EPCI. Par conséquent, le poste laissé vacant au sein du conseil d'agglomération revient automatiquement à M. Guy BREMOND, qui intégrera la commission thématique intercommunale « Agriculture, Ruralité et Alimentation ».

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

Mme Sophie LICOINE démissionnera également pour laisser la place à Mme Elodie LARCHER.

2) VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Convention de mise à disposition et règlement intérieur des équipements sportifs municipaux

Dans le cadre de sa politique sportive et de la mise à disposition de ses équipements, la ville de Montaigu-Vendée est amenée à définir ou redéfinir les relations contractuelles qu'elle entretient avec les groupements d'utilisateurs (clubs sportifs, établissements scolaires, autres associations, organismes extérieurs, etc.) afin d'harmoniser les pratiques entre Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Il convient ainsi d'élaborer une convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux qui fixe les obligations et responsabilités des utilisateurs, les conditions d'utilisation, et les règles essentielles de sécurité et d'hygiène.

Elle est également une prescription de la commission de sécurité pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) sportifs avec une annexe « Mémento sécurité ».

Cette convention sera établie annuellement pour les clubs sportifs et établissements scolaires et ponctuellement pour les autres associations ou organismes extérieurs (comités sportifs, entreprises, etc.).

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la convention de mise à disposition et le règlement intérieur des équipements sportifs de la ville de Montaigu-Vendée.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Les espaces verts :

Lancement d'un appel d'offres sur l'entretien des espaces verts de 2024 à 2026. Un marché pour tout ce qui est en dehors de nos services.

Stratégie de l'arbre : Retour des ateliers. Avoir dans nos vieux lotissements, des espaces libres et déminéralisés et y planter des arbres (ex : Plantation d'une petite forêt au lycée Léonard de Vinci).

On établit des fiches pour répertorier les arbres pendant les chantiers + plan de gestion de patrimoine arboré. Il y a 32 000 arbres sur Montaigu-Vendée, domaine public. Travail en lien avec la chambre d'agriculture.

300 arbres plantés en octobre 2023. La replantation des arbres abattus autour du nouvel hôtel intercommunal est géré par le service de l'Agglomération.

Projet de végétalisation de l'école Amiral : Plantation entre l'école et le centre périscolaire. Mise en terre pierre du côté du tilleul. Programmation des stores au niveau des écoles.

2. Nouveaux membres du comité consultatif :

Delphine DAVID, épouse Gauthier. Ancienne élue de Ste Hermine. Enseignante à Boufféré.

Joseph GABORIEAU, membre de l'amical de LG.

Les membres restants : Line GOUGAUD, Yann BOSSARD, Guillaume LECLAIR, Amélie DURAND.

Première réunion sur l'atelier bénévolat. Plusieurs témoignages.

3. **Bilan Etoiles du lac :**

Changement de formule au niveau des emplacements.

La chaleur a fait venir les gens plus tard. Déception des associations car peu de consommations des spectateurs.

4. **CME :**

Présentation le jeudi 21 septembre.

Elections le jeudi 12 octobre et installation le samedi 14 octobre.

5. **Questions de Mme Sophie ARZUL :**

Future salle des assos ? Prochain mandat.

Restauration scolaire, comment faire marcher le local ? Pas facile pour l'approvisionnement.

Lotissement : presque tout est vendu.

Plan vélo : mise en place des abris vélos (salles de sport, médecins, Agapé, près du parking du bar de la Chausselière).

Point sur le Leclerc.